

Démarche : Fichier PS : Validation de l'expérience professionnelle "infirmier"
Organisme : Service Relations avec les Professionnels de Santé

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Ce formulaire en ligne permet aux infirmiers/infirmières de valider leur expérience professionnelle et d'obtenir leur attestation d'expérience professionnelle, NECESSAIRE pour leur demande de dossier de remplacement auprès de la CPAM de Lille-Douai.

Identification

Votre nom	<input type="text"/>
Votre prénom	<input type="text"/>
Nom d'Exercice	<input type="text"/>
Votre adresse	<input type="text"/>

De quel département relève votre remplacement?

Cette démarche est exclusivement réservée aux professionnels de santé remplaçants RESIDANT dans la circonscription de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille-Douai ou aux professionnels de santé remplaçants résidents belges, exerçant dans la circonscription de Lille-Douai.

Je relève de la circonscription de Lille Douai

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Fichier PS : Validation de l'expérience professionnelle "infirmier"

Je suis résident Belge, mon lieu de travail au premier jour de remplacement se situe dans la circonscription de Lille-Douai

Votre numéro de sécurité sociale

Votre numéro de sécurité sociale est le numéro à 15 chiffres se trouvant sur votre carte vitale

Votre numéro RPPS

Numéro composé de 11 caractères

Votre numéro de téléphone (personnel)

(!) CE NUMÉRO SERA UNIQUEMENT UTILISÉ SI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS CONTACTER CONCERNANT CETTE DEMARCHE

Votre adresse email (personnelle)

(!) CETTE ADRESSE MAIL SERA UNIQUEMENT UTILISÉE SI NOUS AVONS BESOIN DE VOUS CONTACTER CONCERNANT CETTE DEMARCHE

Pièces justificatives à fournir

Justificatifs du nombre d'heures d'exercice :

=> Cf le document explicatif "règles de validation de l'expérience".

Tout justificatif dans les 6 dernières années précédant la demande de remplacement :

. 2 400 heures d'expérience professionnelle

. ou un contrat professionnel de 18 mois

=> L'attestation d'exercice dans les établissements de santé ou structures de soins validées par le ou les employeur(s) précisant le grade, les dates ou durées en heures, lieu et nature de l'expérience. Les bulletins de salaires sont également admis.

À toutes fins utiles, nous vous précisons que seule l'activité dans les structures suivantes est prise en compte : hôpitaux, cliniques, CHS psy, centres de santé, établissements militaires, Ehpad, SSIAD, association type médecins sans frontières ou médecins du monde ou groupement de coopération sanitaire.

Important : Les arrêts de maladie de 2 à 3 mois sont à déduire de l'expérience professionnelle.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation de l'expérience professionnelle de l'employeur ou à défaut de l'attestation de l'expérience professionnelle : tout autre document justifiant votre nombre d'heures

1) Si différentes attestations, veuillez les regrouper dans un même fichier

(!) L'attestation doit comporter la période de validité (dates correspondant à 6 ans avant la date de demande de remplacement) et le nombre d'heures de travail effectué.

2) Concernant les autres documents attestant de l'expérience professionnelle :

- Fiches de paie ou contrat(s) de remplacement.

=> Si plusieurs documents, veuillez les regrouper dans un même fichier.

Fichier PS : Validation de l'expérience professionnelle "infirmier"

Les adresses utiles :

SI votre expérience professionnelle est validée

Vous recevrez une attestation de validation d'expérience professionnelle à transmettre à l'Ordre afin d'actualiser le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) et le lien pour finaliser votre demande de remplacement.

Engagement

En cochant cette case, je certifie conforme les saisies et je signe ma déclaration.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Fait à :

Indiquez la commune

Le :

Format jj/mm/aaaa